

GUIDE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE TEMPORAIRE AUX LIEUX DE DIFFUSION

30-44-01 Volet 1 - Aide aux lieux de diffusion

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Veillez constituer un document de présentation respectant l'ordre des parties présentées dans le présent document.

Les requérants doivent envoyer leur demande via le portail SOD@ccès entre **le 27 avril et le 27 mai 2022, à 23 h 59.**

L'entreprise requérante doit transmettre tous les éléments d'information requis par le programme pour lequel la demande est formulée.

Pour toute question relative au Programme d'aide temporaire aux lieux de diffusion, veuillez communiquer avec : Musique.Varietes@sodec.gouv.qc.ca.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -----	1
*Formulaire SOD@ccès -----	3
*Déclaration de l'entreprise requérante-----	4
*Programmation -----	4
*Plan de relance des activités de diffusion -----	5
*Budget et structure financière -----	5
Autres documents pertinents et nécessaires à l'analyse du projet -----	6
*États financiers-----	6
*Description des activités et réalisations -----	7
Documents à joindre à la demande -----	7
CLÔTURE DE LA DEMANDE (REMISE DU RAPPORT D'UTILISATION)-----	8
*Bilan de programme-----	8
*Programmation -----	8
*Budget et structure financière -----	8
Documents à télécharger -----	9

Les étapes précédées d'un astérisque * sont obligatoires afin de soumettre votre demande.

*Formulaire SOD@ccès

Remplissez le formulaire principal du programme dans l'application [SOD@ccès](#). Le numéro du programme dans SOD@ccès est le **30-44-01**. Veuillez noter que le demandeur doit déposer une demande par lieu de diffusion.

Le nombre de spectacles professionnels programmés pour la dernière année terminée dépend à la fois de la catégorie de lieu de diffusion et de la catégorie de région.

La catégorie de région a été définie selon le découpage des régions sur le territoire du Québec, composé de 17 régions administratives qui sont à leur tour regroupées en quatre grands types de régions :

- Les régions centrales : correspondent aux grands centres urbains (Capitale-Nationale (03) et Montréal (06));
- Les régions périphériques : situées à proximité des grands centres urbains (Chaudière-Appalaches (12), Laval (13), Lanaudière (14), Laurentides (15) et Montérégie (16));
- Les régions intermédiaires : situées en marge des régions périphériques (Mauricie (04), Estrie (05), Outaouais (07) et Centre-du-Québec (17));
- Les régions éloignées : situées loin des grands centres urbains, aux limites est, nord et ouest du Québec (Bas-Saint-Laurent (01), Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), Abitibi-Témiscamingue (08), Côte-Nord (09), Nord-du-Québec (10) et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)).

Aux fins de l'analyse des demandes, la SODEC distingue deux catégories de lieux dédiés à la diffusion de spectacles professionnels de musique ou de variétés :

- **Lieux de catégorie 1** : lieux culturels à vocation unique ouverts aux publics uniquement lorsque des spectacles y sont programmés. Pour cette catégorie, vous devez présenter un rapport des spectacles de musique et de variétés programmés lors de la dernière année. Le rapport doit comprendre un minimum de spectacles professionnels admissibles de musique et de variétés, selon leur situation géographique :
 - 100 spectacles pour les régions centrales;
 - 50 spectacles pour les régions périphériques et intermédiaires;
 - 30 spectacles pour les régions éloignées.

Pour les régions périphériques, intermédiaires et éloignées, les lieux qui n'atteignent pas le nombre minimal de spectacles nécessaires à l'évaluation de la demande doivent faire la démonstration qu'ils sont des lieux culturels essentiels à la diffusion des spectacles musiques et de variétés dans leur région.

- **Lieux de catégorie 2** : lieux culturels ayant des vocations multiples et qui restent ouverts au public hors de périodes de programmation de spectacles. Pour cette catégorie, vous devez

présenter un rapport des spectacles de musique et variétés programmés lors de la dernière année. Le rapport doit comprendre un minimum de spectacles professionnels admissibles de musique et de variétés, selon leur situation géographique :

- 50 spectacles pour les régions centrales;
- 30 spectacles pour les régions périphériques et intermédiaires;
- 20 spectacles pour les régions éloignées.

Pour les régions périphériques, intermédiaires et éloignées, les lieux qui n'atteignent pas le nombre minimal de spectacles nécessaires à l'évaluation de la demande doivent faire la démonstration qu'ils sont des lieux culturels essentiels à la diffusion des spectacles de musique et de variétés dans leur région.

*Déclaration de l'entreprise requérante

Utilisez le gabarit [Déclaration de l'entreprise requérante](#).

Cette déclaration doit être signée par le président ou la personne autorisée.

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

*Programmation

Veillez utiliser le gabarit [Programmation](#).

Seul le format XLSX est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Dans le 1^{er} onglet, veuillez remplir la programmation détaillée de l'année de référence précédent le 13 mars 2020 en distinguant de façon précise les artistes québécois, les artistes de la relève et les spectacles francophones. Cet onglet doit être complété uniquement pour les 1^{ers} demandeurs au programme.

Dans le 2^e onglet, veuillez remplir la programmation détaillée de la dernière année terminée en distinguant de façon précise les artistes québécois, les artistes de la relève et les spectacles francophones.

Dans le 3^e onglet, veuillez remplir la programmation détaillée de reprise des activités de diffusion pour la période de référence, en distinguant de façon précise les artistes québécois, les artistes de la relève et les spectacles francophones.

Dans le 4^e onglet, il faudra remplir la programmation détaillée réalisée de reprise des activités de diffusion pour la période de référence, en distinguant de façon précise les artistes québécois, les artistes de la relève et les spectacles francophones. Cet onglet devra être complété à l'étape du rapport d'utilisation seulement donc à la clôture de la demande. Vous n'avez pas à le compléter au dépôt de votre demande.

Définitions

Provenance :

On considère Québécoises et/ou Canadiennes les personnes citoyennes ou ayant une résidence permanente dont la résidence fiscale est au Québec.

Relève :

Avoir enregistré au maximum trois albums et ne pas avoir connu de diffusion auprès d'un large public dans le réseau des salles de spectacles professionnels.

*Plan de relance des activités de diffusion

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Veuillez joindre un plan de relance des activités de diffusion qui précise (10 pages maximum) :

- les principales caractéristiques de la programmation (nature, spécificité, nouveautés, spectacles marquants attendus, etc.);
- la stratégie de promotion du lieu de diffusion;
- les outils de promotion utilisés;
- les principaux enjeux et défis que le lieu de diffusion doit relever pour s'adapter aux normes sanitaires COVID-19 de la CNESST en vigueur tant dans l'accueil du public que dans l'accueil des spectacles et des artistes;
- les moyens et les ressources nécessaires devant être réactivés ou nouvellement mis en œuvre pour la tenue des activités de diffusion.

*Budget et structure financière

Veuillez utiliser le gabarit [Budget - Lieux de diffusion](#).

Seul le format XLSX est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Veuillez remplir l'onglet concernant le devis de reprise des activités de diffusion pour la période de référence détaillant :

- les frais fixes de fonctionnement et de maintien des services essentiels pour l'accueil de spectacles dans les lieux de diffusion;
- les frais supplémentaires liés à la mise en place des mesures sanitaires recommandées pour la tenue de spectacles;

- les rémunérations versées aux artistes ou aux producteurs de spectacles.

Veillez remplir l'onglet concernant la structure financière relative à la reprise des activités pour la période de référence détaillant :

- les revenus de billetterie, droits d'entrée et location pour les spectacles;
- les autres revenus liés aux activités de spectacles;
- le montant demandé à la SODEC;
- toute autre source de financement liée aux activités de diffusion de spectacles.

Autres documents pertinents et nécessaires à l'analyse du projet

Il vous est possible de transmettre d'autres informations qui n'ont pas été demandées dans les sections précédentes et qui vous semblent importantes à communiquer pour compléter votre demande.

Seuls les formats PDF, DOCX, XLSX, PPT, PPTX, PNG, JPG OU JPEG sont autorisés.

Maximum 10 téléchargements. La taille des fichiers ne peut excéder 5 Mo.

* États financiers

Présentez les deux derniers états financiers de votre entreprise, conformément aux exigences de la SODEC (audit, mission de vérification, mission d'examen, etc.).

L'entreprise requérante doit fournir ses **états financiers** (bilan, état des résultats) – dûment approuvés et signés par les administrateurs – et ceux de ses sociétés apparentées, si pertinent.

Les états financiers doivent être :

- « **maison** » ou « **mission de compilation** » si le total du soutien financier demandé par la SODEC pour l'exercice visé est de 15 000 \$ ou moins;
- « **commentés** » ou « **mission d'examen** » si le total du soutien financier demandé par la SODEC pour l'exercice visé se situe entre 15 000 \$ et 100 000 \$ (Cette exigence n'est pas requise pour l'année en cours si vous n'avez pas l'habitude de les produire);
- « **vérifiés** » si le total du soutien financier demandé par la SODEC pour l'exercice visé est de 100 000 \$ ou plus.

Dans tous les cas, il est nécessaire d'indiquer le détail des revenus de billetterie et autres revenus liés aux activités de diffusion.

Seul le format PDF est autorisé.

Deux téléchargements autorisés.

*Description des activités et réalisations

Utilisez le gabarit [Description des activités et réalisations](#).

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Documents à joindre à la demande

Dossier maître

Le dossier maître – entreprise comprend les éléments suivants :

- Copie des documents constitutifs (certificat de constitution, statuts, déclaration d'immatriculation, certificat de modification, le cas échéant) et de la convention de société ou entre actionnaires;
- [Information sur l'actionnariat et les administrateurs](#) : (i) le nom des actionnaires et les détails sur leur actionnariat (nombre d'actions votantes et pourcentage de droit de vote), leur citoyenneté et s'ils sont domiciliés au Québec; et (ii) le nom des administrateurs, leur citoyenneté et s'ils sont domiciliés au Québec (mise à jour annuelle);
- Organigramme de la société requérante et des entreprises liées, le cas échéant, avec actionnariat;
- [Autorisation de paiement](#), le cas échéant;
- Curriculum vitæ des dirigeants de l'entreprise.

Si ces documents sont déjà dans le dossier maître, veuillez vous assurer qu'ils sont à jour.

Un seul téléchargement autorisé par document. Seul le format PDF est autorisé.

Documents à télécharger

Pour la présentation d'une demande de soutien :

- [*Déclaration de l'entreprise requérante signée par le président ou la personne autorisée](#)
- [*Programmation](#)
- [*Budget - Lieux de diffusion](#)
- [*Description des activités et réalisations](#)
- [Information sur l'actionnariat et les administrateurs](#)
- [Autorisation de paiement](#)

CLÔTURE DE LA DEMANDE (REMISE DU RAPPORT D'UTILISATION)

À cette étape, le statut de votre demande doit indiquer : *Autorisé – en attente de documents complémentaires*. Cette étape ne peut être entreprise avant la fin de la période de référence se terminant le 31 mars 2023.

Le demandeur doit fournir à la SODEC toute information ou tout document jugé nécessaire au traitement et au suivi des dossiers. Les éléments suivants seront notamment exigés pour le versement de la deuxième tranche de la subvention.

*Bilan de programme

Veillez remplir directement le formulaire sur la plateforme SOD@ccès.

*Programmation

Veillez utiliser le gabarit [Programmation](#).

Seul le format XLSX est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Veillez remplir uniquement le 4^e onglet en indiquant la programmation détaillée de la dernière année terminée en distinguant de façon précise les artistes québécois, les artistes de la relève et les spectacles francophones.

Définitions

Provenance :

On considère Québécoises et/ou Canadiennes les personnes citoyennes ou ayant une résidence permanente dont la résidence fiscale est au Québec.

Relève :

Avoir enregistré au maximum trois albums et ne pas avoir connu de diffusion auprès d'un large public dans le réseau des salles de spectacles professionnels.

*Budget et structure financière

Complétez le dernier Budget et structure financière remis lors du dépôt de la demande ou du rapport intermédiaire, le cas échéant en remplissant les colonnes « réels »

Seul le format XLSX est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Documents à télécharger

Pour la présentation de la clôture de la demande :

- [Programmation](#)